

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015

	Nombre de conseillers :		
Date de convocation : 23/11/2015	En exercice	:	11
Date d'affichage : 23/11/2015	Présents	:	09
	Votants	:	09

L'an deux mil quinze, le lundi 30 novembre à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.
Etaient présents: JC.GEFFROY, M.ROSSET, Adjoints,
P.DERLY - Y.LE HIR - V.LE GALL - T.NEYT- J.MAZUEL - H.DANJOU
formant la totalité des membres en exercice.
Absents : O.CHARTON – C.CRETE

Pascal DERLY a été élu secrétaire de séance.

Extension du réseau d'eau – Terrains RIDOU – chemin des ruelles :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une extension du réseau d'alimentation en eau potable pour alimenter les 3 terrains constructibles RIDOU chemin des ruelles.

Conformément aux dispositions statutaires du Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **4.546,83 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente.

Modification de la convention financière pour enfouissement des réseaux rue de la Groute – Tranche 2 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE a entrepris des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la groute. Il convient de modifier la convention financière comme suit :

- en section d'investissement : **28.416,67 €**

- en section de fonctionnement : **15.000,00 €**

Monsieur le Maire explique que le montant total à la charge de la commune a déjà été délibéré le 2 février 2015 pour un montant de 43.416,67 €, cette modification correspond donc à une nouvelle répartition entre les budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la modification de la convention de participation financière annexée à la présente.

D'autre part, Monsieur le Maire informe que lors de la réunion cantonale Authevernes a été placée en première position pour un éventuel programme complémentaire d'enfouissement des réseaux, notamment pour la tranche rue Boullenger.

Concernant le programme d'éclairage public isolé, il a été retenu le candélabre devant la ferme Derly et pour 2017 une lanterne ruelle du Fort.

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L.5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un **avis favorable** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

QUESTIONS DIVERSES :

-Remise des prix du concours des maisons fleuries : le jeudi 10 décembre à 19h.

-Transport scolaire : un arrêt de bus sera créé route de Vesly au hameau des Mureaux pour éviter aux familles de traverser la RD6014.

-Livret d'accueil : Mme Le Gall demande à ce qu'il soit revu notamment pour les horaires du bus et les horaires pour le bruit en été et en hiver.

La séance a été levée à 21h50